

N° 2017-80 B

Séance du 7 juin 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le sept juin, à 18H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion la mairie de Loudenvielle, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : DUBERNARD Alain, ROTGE Gilbert

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	8
Votes pour : 8	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation : 30 mai 2017	

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Madame GOMES DA SILVA ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire, il convient de désigner un nouveau délégué « élu » CNAS.

Madame Hélène MALERE était déléguée au CNAS à l'ex CC des Véziaux d'Aure, c'est pourquoi il est proposé qu'elle soit désignée déléguée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau Communautaire :

- Approuve la désignation de Madame MALERE en tant que déléguée « élu » CNAS ;

OBJET : Désignation d'un nouveau délégué CNAS

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

14 JUIN 2017
BAGNERES-de-BIGORRE